

## Mail reçu le 22/03/2021 à 23h42

Mr Antonin BORET  
Président de « l'Union Vivre en Entre-deux-Mers »  
Bellefond

le 20 mars 2021

**Objet :** enquête publique relative au projet de Lycée à Créon

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Le projet d'un lycée en Entre-deux-Mers a fait couler beaucoup d'encre depuis des années. Le choix qui a été retenu présente l'intérêt d'exister, pas celui de répondre à toutes les interrogations. Les avis émis par la MRAE montrent bien un certain nombre de lacunes.

La question de l'**eau potable** n'est pas résolue. L'horizon 2024 est envisagé sous forme d'hypothèse. Le lycée sera peut-être alimenté à ce moment-là, et peut-être pas auparavant. Ce point a été une question soulevée tout le long de l'élaboration du PLUi sans qu'une véritable réponse y soit apportée.

L'**assainissement** des eaux usées n'est pas suffisamment pris en compte. D'après certains calculs, le nombre d'habitants sur Créon donne déjà une saturation de la station d'épuration (le calcul de la MRAE crée une confusion en comptabilisant plutôt les compteurs que le nombre de personnes par compteur). Ajouter un établissement scolaire amenant entre 2200 et 2400 personnes n'a pas été suffisamment inclus dans les calculs d'assainissement. De plus le ruisseau "Le Lubert" qui reçoit les **exutoires de la station** d'épuration n'a pas un débit suffisant pour exercer un rôle de drainage. Le devenir des eaux en sortie de station n'est donc pas satisfaisant. Dans sa présentation actuelle le projet crée une source de pollution non réglée.

L'**ensemble des accès** semble insuffisamment prévu : une augmentation du **trafic automobile** sur des routes déjà en limite de saturation, un réseau de pistes pour **vélos ou piétons** quasi inexistant qui aurait dû impérativement accompagner ce type de projet.

Certaines **espèces protégées** vont perdre des habitats. Pourquoi créer des zones naturelles et des protections d'espèces si celles-ci ne sont pas respectées ? Ainsi comment les chiroptères pourront survivre à cette émigration contrainte ?

En **conclusion** la construction d'un établissement pour 2000 lycéens semble trop importante pour les capacités du lieu. Le développement actuel des infrastructures diverses n'est pas suffisant. Les solutions sont soit hypothétiques soit totalement absentes.

**Nous ne pouvons que nous opposer à ce projet**, et demander que la société civile soit davantage associée au progrès d'un complément d'étude.

Je vous prie d'agréer Monsieur le Commissaire enquêteur l'expression de mes salutations respectueuses.